



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE FORGES DE LANOUEE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Articles L 2121-10 et R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le :

VENDREDI 04 AVRIL 2025

à 19 heures 30

A la salle de la mairie (site de Lanouée)

Affiché le 20 mars 2025

Publié sur www.forgesdelanouee.fr le 20 mars 2025

Le Maire,
Jacques BIHOUEE

Ordre du jour ci-annexé

